

Directives de soumission et d'admissibilité en ce qui a trait aux médicaments composés

Médicaments composés non admissibles

- Produits du commerce de même dosage disponibles
- Ingrédient principal non couvert par le régime de l'adhérent
- Produits naturels
- Produits homéopathiques
- Produits à usage cosmétique
- Produits contenant une base ou un ingrédient non admissible (consultez la liste ci-dessous) ou sous un format non admissible

Bases, ingrédients et formats non admissibles : Les produits chimiques, les médicaments et les formats indiqués dans les listes ci-dessous ne sont pas admissibles en vertu de nos régimes, même s'ils sont mélangés à un médicament d'ordonnance ou à un produit considéré comme un avantage admissible.

Bases non admissibles (de plus, toutes les bases ayant un FPS sont non admissibles)		
Acide alpha-hydroxylé	Formula 405	Noxzema – gamme de produits
Acide alpha-hydroxylé – sérum	GlyDerm	Ombrelle – gamme de produits
Aminophylline – crème pour les cuisses	Glyquin	Pond's – gamme de produits
Aveeno – produit clarifiant	Complexe d'acide hyaluronique – crème	Porcelana
Aveeno – produits avec FPS	Kinerase	Rejuva
Benoquin (monobenzone) (Benzoquin)	La Roche-Posay – gamme de produits	Renova
Biobase-G	Lubriderm – produits avec FPS	Reversa – gamme de produits
Biotherm – gamme de produits	Lustra – gamme de produits	Solage
Dermophil, lotion	M.D. Forte	Solaquin
Dilusol AHA	Marcelle – gamme de produits	Ultraquin
Dormer 211 FPS	Neostrata – gamme de produits	Vichy – gamme de produits
Eldopaque	Neutrogena – gamme de produits	Viquin Forte
Eldoquin	Nivea – gamme de produits	Vitamine E – base
Ingrédients non admissibles		
Chlorohydroquinone	Acide lipoiq	Triamcinolone topique (lorsque mélangé à de l'eau distillée et de l'alcool)
Acide glycolique	Acide mandélique	Vitamine K topique
Hydroquinone	Rétinol	Yohimbine
Acide kojique	Dioxyde de titane	Acide férulique
Minoxidil	Acide hyaluronique/hyaluronate de sodium	

Formes ou formats non admissibles

Peu importe les médicaments ou les produits chimiques ajoutés, les préparations magistrales composés préparés sous les formes indiquées dans la liste ci-dessous (mais ne s'y limitant pas) ne sont pas admissibles en vertu de tous les régimes :

Bonbons gélifiés	Produits à libération soutenue	Trochisques
Pastilles	Produits à action prolongée	
Sucettes	Produits à libération programmée	

Il se peut qu'un ingrédient, qu'une base ou qu'une forme inadmissible soit couvert exceptionnellement par le détenteur de carte individuel seulement. Veuillez confirmer auprès de l'adhérent au régime qu'il a obtenu l'approbation relative à un composé en particulier (auquel cas, l'assureur lui aura communiqué le NIP à utiliser).

Médicaments composés admissibles

Un médicament composé est admissible si l'ingrédient médicinal principal qu'il renferme est couvert en vertu du régime du détenteur de carte.

Important : Même s'il est possible d'accepter en ligne un DIN ou un NIP avec une ordonnance admissible, si ce médicament a été mélangé à un médicament composé renfermant un ingrédient ou une base inadmissible, ou s'il est offert dans un format inadmissible, le médicament composé sera jugé inadmissible et des frais s'appliqueront.

Liste complète des NIP pour médicaments composés – TELUS Santé

NIP	Nom complet	Critères d'admissibilité complets (ingrédient médicamenteux principal)
00991186	Acide salicylique topique (40 % ou plus)	Concentration de 40 % ou plus
00991187	Antibiotiques topiques	Clindamycine Érythromycine Métronidazole Néomycine Amikacine Céfazoline Vancomycine Gentamycine Tobramycine
00991188	Corticostéroïdes composés	Hydrocortisone (plus de 1 %) Bétaméthasone Clobétasol Désoside Dexaméthasone Triamcinolone
00991189	Traitements de fertilité composés	Citrate de clomiphène Metformine Progesterone (si en suppositoires – NIP 00990054)
00990054	Traitements de fertilité composés – suppositoires progestatifs	Suppositoires progestatifs
00991190	Traitements dermatologiques composés	Contenant du goudron de houille (10 % ou plus) Soufre (8 % ou plus) Doxépine Acide lactique (> 17 %) Chlorméthine Sucralfate Sulfacétamide Thiabendazole Urée Vérapamil
00991191	Antidouleurs topiques (avec ou sans narcotiques)	Phénytoïne Gabapentine Clonidine Amitriptyline Amantadine Cyclobenzaprine Baclofène Prégabaline
00991192	Antidouleurs topiques (narcotique : ingrédient médicamenteux principal)	Morphine Oxycodone Méthadone Codéine
00991193	Antifongiques composés	Ciclopirox Itraconazole Kétoconazole Clotrimazole Nystatine Miconazole
00991194	Médicaments composés administrés par voie intranasale	Hydroxocobalamine Mupirocine Ocytocine Solution de Wilson (gentamicine dans une solution saline) Méthylprednisolone
00991195	Suppositoires composés	Diazépam Codéine Morphine Baclofène

00991196	Traitements contre les verrues	Cantharidine (> 0,7 %)
00991197	Autres médicaments composés admissibles	Diltiazem Nifédipine Glutaraldéhyde (10 % ou plus) Dimercaprol Acide folique (> 1 mg) Phénazopyridine Disulfirame Déméclocycline Acétyl-L-carnitine, acide cromoglicique (> 2 %) Gargarisme Magic Mouthwash Néomycine
Communiquez avec le Centre de soutien aux pharmacies	Médicament composé pour cause de rupture de stock	À utiliser lorsque vous préparez un médicament composé pour remplacer un produit du commerce en rupture de stock. Le DIN du produit du commerce en rupture de stock doit être couvert par le régime de l'adhérent pour que le médicament composé puisse le remplacer en cas de rupture de stock. Conservez la justification de la rupture de stock dans le dossier.
00999984	Ains topiques	Diclofénac Ibuprofène Indométacine Kétoprofène Naproxène Méloxicam Piroxicam Célécoxib Flurbiprofène
00900669	Traitements non invasifs de la dysfonction érectile (bimix/trimix)	Papavérine (+/- prostaglandine) Phentolamine (+/- prostaglandine)
90800233	Traitement hormonal substitutif – progestérone	Progestérone pour THS
00990111	Traitement hormonal substitutif – œstrogène	Œstrogène (estriol/estrone/estradiol) pour THS
90800234	Traitement hormonal substitutif – testostérone	Testostérone pour THS
Communiquez avec le Centre de soutien aux pharmacies	Médicaments composés non admissibles aux fins de la coordination provinciale des avantages	À utiliser pour les demandes de règlement concernant un médicament composé admissible aux termes de la politique sur les médicaments composés de TELUS Santé, mais non admissible en vertu du régime provincial. Conservez dans le dossier les documents justifiant les raisons pour lesquelles le médicament composé n'est PAS couvert par le régime provincial, mais est admissible aux termes de la politique sur les médicaments composés de TELUS.
Communiquez avec le Centre de soutien aux pharmacies	NIP pour médicament composé du RSSFP	Participants au RSSFP – Si le médicament composé prescrit est non admissible aux termes de la politique sur les médicaments composés de TELUS Santé, communiquez avec le Centre de soutien aux pharmacies Assure Demandes de règlement de TELUS Santé pour vérifier quels sont les médicaments composés admissibles au RSSFP.
Communiquez avec le Centre de soutien aux pharmacies	Médicaments composés à teneur personnalisée (fabriqués à partir de matières premières)	Exemples : fluoxétine, oméprazole, naltrexone, T3/T4 liothyronine/lévothyroxine, thyroïde desséchée. Ces exemples ne constituent pas une liste exhaustive des ingrédients admissibles. L'admissibilité des ingrédients dépend de la couverture des teneurs offertes sur le marché. Communiquez avec le Centre de soutien aux pharmacies Assure Demandes de règlement de TELUS Santé pour vérifier l'admissibilité des teneurs offertes sur le marché.

Visitez telussante.com

TELUS est une marque de commerce déposée utilisée avec l'autorisation de TELUS Corporation.
Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

© 2022 TELUS

 TELUS[™] Santé